

# LE POLITIQ

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

#### FRANCE.

Paris , le 27 juin. - Il doit y avoir demain un rand banquet entre la garde nationale de Paris et le la banlieue et la ligne. Ce repas doit avoir lieu

Confirmation du changement de ministère.

Nous lisons dans le Journal des Débats, du 28 ourant:

- » L'attention publique est assez vivement préocupée des bruits d'une modification importante que personnel du ministère serait au moment de reevoir. Une foule de noms sont prononcés, et on puise avec eax toutes les combinaisons diverses que eut offrir la distribution de huit portefeuilles entre uit individus.
- » Nous ne croyons pas qu'il soit en effet question e ce prétendu renouvellement intégral du cabinet ctuel; mais si quelques noms nouveaux doivent tre appelés à en faire partie, nous n'avons pas esoin de dire qu'ils appartiennent tous à la ma-brité de la chambre. Il n'y a pas d'autres candiats au ministère sous un gouvernement représentaif, et l'opinion publique les nomme sans que nous yons besoin de les désigner.
- » Nous hàtons de tous nos vœux la conclusion es arrangemens que nécessiterait une modification sinistérielle. Le secret de cette nature de négociaion n'est jamais assez bien gardé pour qu'elle n'imrime pas à la situation présente un caractère proisoire, et la France demande du définitif. .

Le choléra continue à sévir à Paris. Le nomre des malades augmente depuis deux ou trois oms et les journaux recommencent à publier des ulletins de l'état des hôpitaux,

Aujourd'hui la chambre du conseil de 110 insance, après avoir entenda le premier rapport dans affaire de MM. de Châteaubriand, Hyde de Neuille et Fitz-James, a ordonné un supplément instruction. Ils ont été de nouveau interroges auourd'hui par M. le juge d'instruction Poultier.

MM. de Fitz-James et Hyde de Neaville , dont santé est gravement altérée, ont été transférés ans une maison de santé. M. de Châteaubriand est esté seul à la préfecture de police.

- Le 2º conseil de guerre a condamné à vingt ns de travaux forces le sieur Leger, forçat libére, povaincu d'avoir tiré sur les troupes dans la jourée du 6 juin. Il a acquitté le sieur Choiseau, acusé du même fait.

M. Loissette, accusé d'avoir construit une barriide et tiré sur la garde nationale, n'a été con amné, en raison des circonstances atténuantes qu'à o ans de travaux forcés.

Le 1er conseil de guerre a condamné à dix ans de tention, M. Dupuix, marchaud, accuse d'avoir té un coap de pistolet sur la garde nationale,

On écrit de Nantes , 24 juin :

Le ter conseil de guerre seant en cette ville, a tenu hier assises, présidée par le colonel Housserie.

Les prévenus sont M. de Kersabie père, son domestique, M. Calloré. Il résulte des débats que M. Kersabie a réelment voulu prendre part à la révolte armée. Il a été conmné à la déportation perpétuelle.

- On écrit de Château-Gontier , 23 juin :

Le conseil de guerre vient de condamner le nommé Sause et M. Choppin, ancien percepteur, à la peine de mort.

- On lit dans le Journal de la Haute-Garonne, da 22 juin :

a M. de Bourmont fils, venant d'Espagne, et escorté par quatre carabiniers royanx, a été arrêté à Bourg-Madame. Il paraît que les carabi-niers espagnols ont fait feu sur la troupe francaise; quelques uns de nos soldats auraient été blessés. »

La France méridionale rapporte la même nouvelle en ces termes :

« Notre correspondant de Perpignan nous donne sous la date du 20 juin , la nouvelle suivante :

» Vous pouvez donner comme sûre l'arrestation en Cerdagne de l'an des fils de M. de Bourmont. Il était escorté par quatre carabiniers espagnols qui ont fait feu sur nos douaniers qui les serraient de près : ils ont été pris aussi. Aujourd'hui ils doivent arriver à Prades et demain ici. »

## AFFAIRES BELGES

Nons apprenons d'une source certaine que le gouvernement belge a l'intention de former un blocus autour de Maestricht et même d'assiéger cette place, afin de forcer les hollandais à évacuer la citadelle d'Anvers. Cette mesure serait prise par le conseil de la France et de l'Augleterre. (Gazette de Franc.)

### EXPEDITION DE DON PEDRO.

On lit dans le Globe anglais du 26 : « Nous avons sous les yeux une lettre de l'île St.-Michel sous la date du 13 courant, venue par voie de Liverpool, annonçant la mise à la voile de l'expédition de don Pedro pour les côtes de Portugal. »

# BELGIQUE.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 28 juin. - La séance est ouverte à midi et

M. Brabant fait le rapport de la commission chargée de l'examen du projet de crédit de 5 millions destinés à la réserve. La commission a vérifié les calculs qui ont servi de base au projet, et elle a réduit, du consentement du ministre de la guerre, le crédit à la somme de quatre millions quatre cente a mille floring. tre cents mille florins.

M. A. Rodenbach demande la discussion immédiate.

M. Osy: Nous ne pouvons voter sur un crédit de 5 millions avant que le ministre des finances nous ait dit comment il sera possible d'y faire face, car je peux démontrer que le déficit sera de 12 millions.

M. Leclercq: Nous avons voté la levée d'une réserve, nous devons voter les moyens d'en faire les frais. L'existence de cette réserve est pour nous une question de vie ou de mort. Nous ne devons pas supposer qu'il n'y aura plus 4 ou 5 millions dans le pays pour un pareil objet, et nous n'avons pas à nous occuper aujourd'hui de la question de savoir comment il sera fait face.

M. le ministre des affaires étrangères : Si de nouveaux M. le ministre des affaires étrangères : Si de nouveaux moyens sont nécessaires, le ministre des finances présentera des projets pour y pourvoir. Mais cela demande un mûr examen, car il faut décider si on y avisera par des cents additionnels ou par de nouvelles impositions.

Il est décidé que la discussion aura lieu demain.

L'ordre du jour appelle la discussion des amendemens sur le projet relatif à l'organisation judiciaire.

M. Van Meenen demande la question préalable sur le nouvel art. 48, qui confère au roi la première nomination des membres des cours et tribunaux, dont il soutient l'inconstitutionnalité.

membres des cours es tubulandes, par la quelle MM. le ministre de la justice, Lebeau, Gendebieu et H. de Brouckere reproduisent à peu près les mêmes argumens que ceux qu'ils ont allégués dans la première discussion, M. le président fesant observer qu'il n'y a rien en discussion, parce que proviole 48 ne neut être considéré comme un amendement, l'article 48 ne peut être considéré comme un amendement, et ne peut par conséquent être remis aux voix, on passe à l'article 49.

M. Mary présente l'amendement suivant :

Les membres actuels des cours d'appel, les présidens et vice-présidens des tribunaux de 400 instance, sont maintenus dans leurs fonctions.

Une longue discussion suit la présentation de cet amandement.

On vote ensuite sur l'article, qui est adopté de nouveau par 47 voix contre 24; 5 se sont abstenus. Par suite de ce vote, la proposition de M. Mary est écartée.

M. Gendeb en reproduit une addition à l'art. 54, tendant

à ce que les dispenses accordées sous les gouvernemens précédens aux membres des cours, tribunaux et parquets actuel-

lement en fonctions, conservent leur effet.

Après quelques observations sur la rédaction, le vote en est remis à demain.

#### PROTOCOLE Nº 66.

Le Handelsblad donne de la manière suivante le texte de ce protocole:

Protocole nº 66 de la conférence tenue au Foreign-Office, le 15 juin 1832.

Office, le 15 juin 1832.

Présens: les plénipotentiaires d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie.

Les plénipotentiaires des cinq cours, s'étant réunis en conférence, ont pris lecture de la note ci-jointe qui leur a été présentée par le plénipotentiaire de S. M., le roi d's Belges, relativement à l'arrestation prolongée du sieur Thorn, et à l'inutilité de toutes les démarches faites par la conférence de Londres pour obtenir l'élargissement de cet individu. Considérant qu'en effet les dernières démarches de la conférence de Londres auprès du gouvernement de S. M. le roi des Pays Bas, restent depuis plus de quinze jours sans résultat, ni réponse, que d'autre part, n'approuvant ni la détention du sieur Thorn, ni les conditions mises à son élargissement par le roi grand duc de Luxembourg d'après la déclaration verbale de son plénipotentiaire relatée au protocole nº 62, la confédération germanique a suspendu ses résolutions définitives dans l'attente de celle de la conférence de Londres, qu'enfin la détention du sieur Thorn a lieu sur un territoire du ressort de la confédération germanique et déclaré neutre par elle, et qu'en se prolongeant, cette mesure qui avait été originairement adoptée sans aucun ordre de la part du roi grand-duc, menace d'amener de nouvelles représailles de la nature la plus fâcheuse et de compromettre tout à la fois la tranquillité publique dans le grand-duché et la sûreté de la forteresse fédérale de Luxembourg, la conférence de Londres s'est décidée à consigner dans le présent protocole les déterminations suivantes:

D'après les motifs énoncés ci-dessus, les plénipotentiaires de France, de la Grande-Bretagne et de Russie, ont invité les plénipotentiaires d'Autriche et de Prusse en leur qualité d'organes de la diète de la confédération germanique, à appeler l'attention de cette assemblée de la manière la plus pressante, sur la nécessité indispensable de prévenir de graves complications en avisant à l'élargissement du sieur Thorn, et à représenter à la diète que p

core en état d'arrestation sur un territoire dont la confédération germanique elle-même a déclaré la neutralité, il ne reste évidemment à la diète, dans l'exercice légitime du pouvoir, dont elle sait user avec tant de sagesse, qu'à investir le plus promptement possible, le commandant militaire de la forteresse de Luxembourg de l'autorité nécessaire pour effectuer l'élargissement immédiat du sieur Thorn. Il l'entendrait de soi-même que des qu'il await été mis en liberté, la conférence de Londres réclamerait auprès du gouvernement belge l'élargissement de tous les individus mentionnés dans les protocoles numéros 61 et 62. Les plénipo-tentiaires d'Autriche et de Prusse ont déclaré qu'ils porte-raient, sans aucun retard, cette demande à la connaissance de la diète et de la confédération germanique.

Signés, Wessenberg, Neumann, Talleyrand, Palmerston, Bulow, Lieven, Matuschewicz.

## Annexe au protocole nº 66.

Le soussigné plénipotentiaire de S. M. le roi des Belges, pour satisfaire aux ordres pressans qu'il vient de recevoir de sa cour, se voit à regret dans la nécessité d'appeler de nouveau l'attention de LL. EE. les plénipotentiaires des cinq cours réunis en conférence à Londres sur une affaire qui a déjà fait l'objet des délibérations de LL. EE. dans leurs réunisce des 44 de 20 des manieurs des 45 de 20 des manieurs de 20 des manieurs des 45 de 20 des manieurs des 45 de 20 des 45 de 20 des 45 de 20 de 20

nions des 11 et 29 du mois dernier. Le soussigné, en commençant cette communication, se plais à rendre hommage à la sollicitude dont la conférence a fait preuve dans cette occasion; et il s'estime heureux de pouvoir lui témoigner la satisfaction toute particulière qu'en a

éprouvée son souverain. Le protocole du 29 du mois de mai dernier, dans lequel LL. EE. les plénipotentiaires des cinq cours, après avoir expliqué quelles avaient été leurs intentions en rédigeant leur protocole nº 60, ont renouvele de la manière la plus instante et la plus sérieuse, la demande de l'élargissement de M. Thorn, avait fait espérer au gouvernement belge, que le zabinet de La Haye se rendrait immédiatement à l'invitation de la con-

Le gouvernement hollandais est resté néanmoins sourd à cette invitation, comme à la voix de l'humanité et de la justice; quinze jours se sont écoulés déjà depuis le dernier , et M. Thorn, violemment arraché à sa famille et à ses administrés, M. Thorn, dont cette longue détention a sensiblement altéré la santé, continue à languir dans les pri-

Dans cet état de choses, le gouvernement belge croirait manquer de franchise et de loyauté, s'il ne déclarait formellement, qu'une plus longue détention de M. Thorn serait de nature à amener une complication d'évéuemens que, dans l'intérêt de la paix générale, il s'est constamment efforcé de

Le cabinet de La Haye ne devrait alors attribuer qu'à luimême les facheuses conséquences qu'il aurait provoquées par une conduite aussi opposée à ses véritables intérêts qu'offensante pour la Belgique.

Le soussigné en prenant la liberté de recommander la pré-aente communication à l'attention la plus sérieuse de la conférence , saisit , etc.

Londres, ce 13 juin 4832. Signé, GOBLET.

#### Liége, LE 30 Juin.

La chambre de représentans a adopté hier le projet de loi sur l'organisation judiciaire par 57 voix contre 18. Elle a ensuite adopté le projet de crédit (voyez plus haut la séance du 28) par 73 voix contre 4. Les ministres des affaires étrangères et des finances ont réponda a diverses interpellations, qu'il n'en résulterait aucun déficit pour le trésor si la Hollande payait le pied de guerre depuis le 10r janvier dernier; qu'il n'a jamais été parlé au premier de ces ministres d'un projet de partager la Belgique, que toutes transactions après l'évacuation d'Anvers seraient faites de gré-à gré, ou bien qu'on s'en tiendrait aux 24 articles.

-On lit dans l'Algemeen Handelsblad , du 28 :

« Les envoyés des trois cours du Nord ont eu très-récemment une longue conférence à la Haye avec le ministre de l'extérieur, dans laquelle ils ont communiqué à ce ministre les ordres verbaux de la conférence, ayant pour but de représenter sérieusement à S. M. le roi de Hollande, la nécessité qu'il y a pour lui de donner, avant le 30 de ce mois, une réponse cathégorique au dernier protocole. On pense que le départ inattenda du prince Frédéric pour Berlin a été la suite de cette conférence.

- Une personne bien informée nous mande que lors du fameux conseil tenu par le prince d'Orange, S. A. R. a été seule de son avis et que tous les ministres se sont prononcés pour une adhésion pure

et simple sux 24 articles.

On sait que depuis longtemps Guillaume et les siens n'écoutent plus que leurs folles passions. On peut juger de ce que la Belgique rapportait à cette famille par les efforts qu'elle tente pour reprendre cette proie; par toute la honte dont elle se couvre pour tromper la religion des princes de l'Europe ; enfin par les odieux moyens qu'elle met en œuvre pour atteindre à ses vues , en employant l'or qu'elle a dérobé aux Belges à soudoyer des écrivains destinés à semer la discorde parmi eux.

- On écrit d'Anvers, le 29 juin :

a En ce moment la citadelle est approvisionnée de lard, de farine, de riz et de liqueurs fortes. S'il était permis de préjuger quelque chose des résolutions du gouvernement hollandais, par ces apprêts, on croirait qu'il veut se roidir contre la conférence qui doit incessamment exécuter Guillaume: ces nombreux approvisionnemens peuvent faire supposer quelqu'opposition de sa part. .

- On écrit de Tongres, 28 juin :

« Vers deux heures est arrivé un superbe escadron du deuxième régiment des chasseurs, commandé par le capitaine Tiesbaar. Les généraux Desprez et Magnan sont arrivés plus tard dans l'aprèsmidi. Le premier de ces généraux ne s'est guère arrêté long-temps ; il a continué sa route et s'est dirigó vers Liége.

Le général Magnan restora, dit-on, quelques ette ville Il fera demain une

sance du côté de Maestricht.

" Les Hollandais ont fait une nouvelle excursion hier matin. Ils sont venus jusque dans la commune de Bilsen, où ils ont enlevé quelques bestiaux. Bilsen est à-peu-près à trois lieues de Maestricht. C'est encore une violation de territoire que vous pourrez ajouter à toutes celles dont vous avez rendu compte jusqu'à présent.

- Le Courier anglais, dans son city article dit, servée à son maître. La volte face, des organes de d'après les dernières nouvelles de Hollande, que les deux derniers protocoles avaient fortement indisposé le pays, et que le gouvernement hollandais aurait déclaré qu'il n'abandonnerait pas sa position actuelle

- Depuis quelques jours, nous voyons arriver à Lille un assez grand nombre de déserteurs hollandais. Tous prennent da service dans la légion étrangère. (Le Nord.)

- S. Exc. M. le ministre-président de la diète comte de Manch Bellinghausen, est arrivé le 24 uin à Francfort.

- On lit dans le Journal d'Anvers :

« L'opposition , sous l'ancien gouvernement , n'a « jamais été aussi virulente et surtout aussi ridicule a qu'elle l'est aujourd'hui.

#### BULLETIN.

Plusieurs journaux sontiennent que le roi Guillaume a décidement repoussé les dernières propositions de la conférence de Londres. Ainsi que nous le disions bier, cette nouvelle nous paraît préma turée. Admettons là toute fois, pour un moment De deux choses l'une : Ou le gouvernement hollandais n'obéit qu'à ses propres inspirations, ou il est poussé par ses allies du nord. Dans le premier cas le roi Guillaume essayera-t-il de se défendre, seul contre les deux plus formidables puissances de l'Europe? Fera-t-il tirer le canon sur les anglais et les Français, lorsque les forces combinées des deux pays se présenteront pour exécuter les résolutions de la conférence, c'est-à-dire, forcer la Hollande à évacuer notre territoire? Nous ne le pensons pas. Le souvenir de Navarin inspirera mieux le roi Guillaume. Le désastre de sa flotte et de ses armées n'exciterait aucune sympathie; entamer une lutte si disproportionnée, ne serait point regardé comme l'effet d'un beau désespoir; mais bien plutôt comme un acte d'avengle stapidité.

Si les Nassau persistent dans la résolution qu'on lear attribue, c'est qu'ils veulent, comme on dit, se faire forcer la main. En revanche, des sacrifices énormes, arrachés à leur pays, ils n'ont cessé de lui promettre des avantages, des conditions meil-leures que celles stipulées par les 24 articles. Si aujourd'hui le roi Guillaume cédait de bon vouloir, sans qu'ancune de ses flatteuses paroles se fut réalisée, ses sujets seraient en droit de lai reprocher sa stérile résistance. Il aimera donc mieux invoquer une nécessité absolue, protester même contre la violence qui lui aura été faite. C'est à peu près la conduite qu'il tint, il y a un an, quand l'armée française entra en Belgique. Il s'empressa de déclarer qu'il ne voulait point entamer la guerre avec

la France, et qu'il abandonnerait le territoire envahi par ses soldats.

En admettant que le roi Guillaume soit sontenu par les puissances du nord, on tombe dans l'hypothèse d'une guerre générale prochaine : question épaisée et résolue négativement sous toutes ses faces. Le bruit répanda qu'une alliance offensive contre les révolutions de juillet et de septembre, était conclue dans le nord, avait de nouveau alarmé quelques esprits; mais cette même nouvelle a été depuis formellement démentie par les journaux de France et d'Angleterre les plus accrédités. Le Courrier français, lui-même, qu'on n'accuse pas d'être un ami fanatique de la paix, ne croit point à la coalition dénoncée par une feuille de notre pays. Aujourd'hui, le National, grand partisan de la guerre générale, regarde l'afformissement de la paix comme très probable, ce qu'il déplore comme ajournant indéfiniment la république.

Le refus du roi Guillaume, peut donc s'expliquer par la position qu'il a prise vis-à-vis de son

Le langage, des journaux orangiste, est aussi de nature à faire présager l'évacuation prochaine du erritoire belge. Ou'est-ce-donc. dit l' cette citadelle d'Anvers dont on fait tant de bruit? · Une petite forteresse, située en amont de la ville d'Anvers, qui ne peut gêner en rien les arrivam ges dans le port; une petite forteresse, sans im-m portance pour le roi Guillaume. " Il y a quelques mois, cette même citadelle, était regardée, comme un des boulevards de la vieille Néerlande, et Chassé méritait des couronnes civiques pour l'avoir con- d'une nation dans la balance politique ne dépens

la famille Nassau, s'explique facilement par le besoin d'affaiblir, au prix même de l'absurde, l'importance de la concession que la conférence de Londres s'apprête à nous faire obtenir; mais ils n'abase ront personne : tout le monde sent très-bien l'importance d'Anvers, qui seulement comme position militaire, paralyse plus de 14,000 hommes de notre

Tongres, le 29 juiu 1832.

A MM. les Rédacteurs du Politique.

Messieurs, hier, les généraux Desprez et Magnan sont arrivés ici. Des estafettes ont été expédiées aussilôt dans toutes les directions pour prévenir les autorités locales de l'arrivée prochaine de troupes. On songe enfin à organiser sérieuse-ment le blocus de Maestricht. Il en est temps Les paysans notre province commencent à se lasser des excursions conti-nuelles des Hollandais. L'approche de la moisson a redoublé leurs craintes. Ils savent par expérience que les troupes de la forteresse ne se feraient aucun scrupule de leur enlever les grains dès qu'ils auraient été coupés et mis en gerbes.

Nous espérons que dans la répartition des forces à can-Nous esperons que dans la repartition des forces à cantonner dans nos environs, Tongres sera un peu ménagé Depuis le mois de septembre 1830 jusqu'aujourd'hui, cette ville dont les ressources sont si restreintes, dont la population ne se compose en général que de moyenne bourgeoisie, a été accablée de logemens militaire. Ils n'y aurait pas de mal à ce qu'on permit à ses habitans de respirer un peu.

Les mesures de salubrité publique, prises par la régence de concert avec la commission sanitaire, s'exécutent, mais lentement : le bourbier infect qui se trouvait à la porte de Maestricht a été comblé. On est occupé actuellement à cu-Maestricht à eté combie. On est occupe actuenement à cur-rer le fossé qui longe le rempart depuis la porte de Liége jusqu'à la porte de Visé. Mas ce travail, qui scrait depuis long-temps achevé si l'on y avait mis une cinquantaine d'ou-vriers, durera peut-être encore un mois. Six ou sept individus y sont employés. Encore est-il interrompu depuis quel-ques jours. On attend probablement les chaleuts de la cani-cule et l'arrivée du choléra pour terminer le curage. La boue n'a pas non plus disparu des voies publiques. Il est des en-droits où, après une averse tant soit peu abondante, on enfonce jusqu'à la cheville. On ne sait vraiment pas s'expliquer cette négligence et à qui en attribuer la plus large part, à la régence ou à la commission sanitaire.

Tongres renferme à peu près 1700 personnes qui recoivent des secours de la caisse municipale. Dans sa sollicitude pour cette partie de notre population, M. le gouverneur du Limbourg adressa, il y a quelque temps, une missive à la commission sanitaire dans laquelle il demanda qu'on lui fit savoir si les hospices destinés aux cholériques avaient recu le complément de leur organisation. La commission sanitaire de M. le rapporteur l'assurance que les locaux étaient pré-parés et les lits confectionnés. Un rapport, rédigé dans le sens de cette réponse, fut adressé à M. le gouverneur, et tout le monde crut réellement que l'administration des hospices avait rempli les obligations que lui imposent le soin de la salubrité publique et les réglemens sur la matière.

Il paraît cependant qu'il n'en est rien. Nuls préparatifs,

à ce que l'on m'a assuré, n'ont été faits. L'administation, a, dit-on, même refusé de mettre à la disposition de la commission sanitaire, une salle attenante à l'hôpital et destinée à recevoir les malades, en tems d'épidémie. Les infirmiers auraient déclaré à leur tour qu'ils ne s'engageraient nullement à soigner les cholériques. Voilà ce qu'on dit tout haut ici.

Je vous signale ces faits; messieurs, non pour déverser le blame sur la conduite de l'administration des hospices, mais pour provoquer l'attention des autorités compétentes sur un état de choses, qui, s'il existe et s'il se prolongeait, pour-rait avoir les plus funestes résultats.

C'est l'énergie qui manque à la régence ainsi qu'à la commission sanitaire. Quand une mesure sanitaire est arrêtée et adoptée, il s'écoule un tems infini avant qu'elle soit mise à

M. le bourgmestre est cependant un fort bon adminis. rateur et il ne tiendrait qu'à lui de faire marcher les cho-ses plus vigourensement. Mais il paraît que d'un côté l'ad-ministration de sa vaste fortune personnelle nécessite sou-vent, de sa part des absences prolongées, et que, d'un autre côté, l'approche d'une session de la cour d'assises, exerce sur lui une action locomitive très-prononcée et par-

cxerce sur un une action tocomitive tres-prouonee et parfois peu favorable à la bonne composition de notre jury.
Tongres n'a jusqu'à présent qu'une Société et un estaminet. Mais cette Société paraît toucher à sa dissolution. Elle
n'est fréquentée que par quelques habitués, respectables
débris d'un passé qu'ils regrettent amèrement, on ne sait trop
pourquoi, car la ville de Tongres n'a jamais été aussi florissante qu'uniquéliui.

rissante qu'aujourd'hui. Il est question maintenant de créer une nouvelle Société, qui porterait le nom de l'Union, et dont le noyau se composerait des membres du tribunal. Vous concevrez par la que l'esprit qui présidera à son érection est diamétralement opposé à celui qui domine chez son aînée.

Agréez, etc.

## SUR LA BELGIQUE.

Pendant que les journaux orangistes insultent la Belgique, dans le langage immonde qui leur est familier, les amis du pays ne lirons pas sans or gueil les réflexions du Constitutionnel:

« C'est un fait digne de remarque, que le poid

pas toujours du chiffre de sa population on de l'étendue de son territoire ; sans aller chercher des exemples, ni dans l'antiquité, ni dans le moyen âge , sans parler d'Athènes ni de Sparte , de Venise ni de l'Angleterre, la Belgique seule fournirait la preuve de ce que nous avançons. Il n'est personne qui n'ait été frappé de la prépondérance qu'a prise depuis septembre 1830, dans les affaires de l'Europe, cette étroite lisière de terrain, avec ses quatre millions d'hommes et ses deux ou trois ports sur l'Océan, dont le seul qui mérite ce nom, loge dans ses murs garnison ennemie. Certes, il y a là, dans cette puissance d'une volonté énergique qui n'a compté ni les ennemis, ni les obstacles, dans cette obstination héroïque d'une moitié de nation qui , tranchée par le fer , a su refaire une nation de ses débris saignans et mutilés, il y a là un prodige qui étonne, même dans le siècle de prodiges où nous vivons. Le secret de ce prodige, on le sait : c'est une pensée de liberté tombée dans le sillon qui l'attendait , et germant dans les esprits mûrs pour elle, comme elle l'était

» Il fallait, pour opérer cette double merveille de tant d'audace dans la volonté, de tant de persistance dans l'exécution, ce double caractère du peuple belge, Français par la mobilité, Allemand par la constance. Il faut remonter à la glorieuse époque de la guerre de l'indépendance pour trouver dans l'histoire même de la Belgique un autre exemple du poids que jette dans la balance de l'Europe un peuple pauvre, peu nombreux, sans alliés, sans trésors, sans armées, mais fort de sa

résolution d'être libre.

" Sans doute la Belgique de 1832 n'est pas aussi destituée d'alliés que les Pays-Bas de 1560 ; l'Angleterre, et surtout la France, prêtent à la jeune royauté belge un appui plus ferme que celui d'Elisabeth on des huguenots français; mais aussi qu'on y fasse bien attention, l'impulsion de liberté . partie de la France, réagit maintenant sor la France elle-même. C'est la Belgique, qui par l'énergie de son attitude, semble traîner à la remorque, et la France indécise, et l'Angleterre, alliée plus douteuse encore ! c'est elle qui , par une témérité calculée , jette le gant à ces puissantes monarchies dont l'Angleterre et la France réunies osaient à peine braver les exigences, c'est elle qui impose à ces deux alliées, par cette apparente imprudence qui n'est peut être que de l'adresse, la nécessité de l'imiter pour la défendre, de combattre au besoin avec elle l'ennemi qu'elle a appele au combat.

» On ne peut le nier, c'est maintenant sur la Belgique que sont tournés les yeux de l'Europe entière! c'est là que va se dénouer ce drame européen, qui, à travers tant de phases, marche pourtant à grands pas vers une solution. Là, ces deux principes, qui partagent le monde comme en deux camps, celui du statu quo et celui de la liberté, sont prêts à vider leur querelle dans un etroit champ clos, personnifiés en ces deux peq-ples qui incarnent chacun en eux la pensée d'une moitié de l'Europe; car, ce que nous avons dit de la Belgique, nous pouvons le dire de la Hollande. Là aussi une nation pauvre, faible, opiniâtre, mais de cette opiniâtreté funeste qui sacrifie à on faux point d'honneur intérêts, prospérité, existence même, lutte contre la volonté bien précise de l'Eqrope, qui vent la paix, sauf peut-être un état qui n'ose pas désavouer tout haut sa volonté officielle. Elle seule pour obéir à l'absurde et impolitique entêtement de son monarque, retarde encore cette paix dont elle a besoin comme l'Europe, et cherche à l'entraîner dans une guerre dont elle-même serait le théâtre et la première victime. L'anique différence, c'est que là la volonté d'un seul homme traînant après elle la volonté d'un peuple, risque, si elle va trop loin, de voir celle-ci rester en arrière ; car le fanatisme des masses , bien différent de celui des individus, n'est jamais fondé sur un caprice; et, avec cet admirable instinct qui les caractérise, elles s'errêtent d'ordinaire où le droit finit, et où l'injustice commence.

» En effet , qu'on y fasse attention : à l'inverse de la Belgique, où c'est la nation qui entraîne le roi , et le pousse à vouloir , en Hollande , l'impulsion descend au lieu de monter; c'est le roi qui weat pousser la nation dans une guerre impoliti-

que , sans utilité , sans droit , sans avenir ; c'est lui | qui impose à la Hollande d'énormes sacrifices, pour sontenir une armée hors de toute proportion avec ses ressources , tandis que la Belgique court , joyeuse, au-devant de tous les sacrifices et de tous les efforts; le résultat, il est facile de le

» Vienne la guerre, et la Hollande, qui murmure déjà contre l'opiniâtreté de son roi, l'abandonnera bientôt dans cette lutte imprudente, dont elle n'aspire qu'à sortir avec honneur. La Belgique, au contraire, qui a pour elle, la confiance que donne le bon droit, et l'élan que donne la liberté, la Belgique qui s'appoie, comme la France, sur les sympathies secrètes ou avouées de tous les peuples, tout à gaguer et rien à perdre dans une guerre de ce genre ; l'avenir est pour elle , car il peut chaque jour lui procurer comme à nous un allié de plus, ou ini ôter un ennemi. Dans les chances d'une nation libre, il faut tout compter, jusqu'aux revolutions qui peuvent combattre pour elle. Or, nous ne connaissons pas à l'absolutisme de propagande qui lui ait jamais recruté des peuples pour alliés!

» Du reste, les choses n'en viendront pas là : la guerre n'aura pas lieu, elle ne peut pas avoir lieu. L'Europe a laissé passer le moment où peutêtre il lui eût été possible de la faire à la Belgique, c'est-à-dire à nous, avec quelques chances de succès. La Belgique, comme nous, n'avait pas d'armée, et maintenant elle en a une ; ses finances , sans être dans un état bien prospère, n'ont pas amené à sa porte, comme en Hollande, la bauqueroute, la hideuse banqueroute! Les partis qui la divisent comme nous, sont toujours prêts, sauf un, à se réunir devant un danger commun, et à sceller leur union patriotique aux dépens de ce parti, pour qui

le mot de patrie n'existe pas.

» Nous conjurons le peuple belge et son gouvernement, au nom de ces liens de frsternité et de cette communauté d'intérêts qui les unissent à nous, de ne pas se départir de la route qu'ils out prise dans ces derniers temps, car c'est la scule qui conduise au but ; qu'ils ne se laissent ni séduire aux menteuses promesses de la diplomatie, ni embarrasser dans ses trames subtiles, ni intimider par ses vaines menaces. En déclarant à haute voix; et d'une manière formelle, qu'il ne voulait pas entrer en négociation avec la Holiande avant l'évacuation du territoire, et en plaçant ainsi l'Europe entre la guerre et l'exécution des traités, la Belgique a compris ce que doit être la diplomatie moderne, la diplomatie de la liberté, de la fermeté, de la franchise, et de l'audace au besoin. La France, toute puissante qu'elle est, pourrait s'instraire à cette école !

» Nous conjurons Léopold, au nom de cette liberté qui lui a inspiré récemment un si noble langage, de rester sincèrement uni avec le peuple belge dans cette voie de dignité nationale ou il est entré : de fermer à jamais son oreille de roi aux suggestions de ces camarilla de cour, qui entourent trop souvent les trônes libéraux comme les trônes absolustistes, et qui les perdent plas vîte, car elles le isolent de la nation qui fait leur seule force.

CHOLERA. — Bruxelles, 28 juin. — Une femme conduite hier l'après-midi à l'hôpital de l'industrie et souf-frant de colliques a été reconnue non atteinte du choléra asia-

tique. Il n'y a toujours que les deux enfans; l'un en pleine con-

valescence, et l'autre donne baaucoup d'espoir. Gand, du 26 au 27 juin, d 7 heures du soir. — 15 décès, 32 nouveaux cas, 59 en traitement, 69 convalescens, 11 gueris.

Bruges, 27 juin. - Il y a eu hier 4 nouveaux cas et

Courtray, 27 juin. - Depuis le 25, nous avons huit nouyeaux cas à domicile , deux décès à domicile et un à l'hôpital.

Cinq individus sont en traitement à domicile et neuf à l'hô-- En total, depuis l'invasion, nous avons 196 cas et 105

Mons, 27 juin, à 6 heures du soir. — Il y a eu ce jour à l'hôpital 43 cas et 4 décès, 35 individus restent en traitement, dont 47 en convalescence.

Tournay, 27 juin. — Un cas et un décès.

Les Bureaux du Politique sont présentement rue du Pot d'or, nº. 622, ci-devant Café du Sud.

#### DISTRICT ADMINISTRATIF DE LIÈGE.

MM. les électeurs du district administratif de Liége, sont invités à se réunir lundi 16 juillet prochain, à neuf heures précises du matin, dans les locaux ci-après indiqués, à l'effet de procéder au choix d'un représentant, en remplacement de M. Jamme, qui a donné sa démission :

A l'Hôtel de ville (4re section, pour les quartiers du Nord, de l'Est et de l'Ouest de la ville de Liége.

A la salle académique de l'université (2° section), pour le quartier de Sude l'accident de l

quartier du Sud.

A la Halle des Drapiers (3° section), pour les anciens dis-tricts électoraux (ou cantons de milice) d'Alleur, Herstal, Hollogne-aux-Pierres et Seraing.

Au foyer du théâtre royal, pour les anciens districts ou cantons de Dalhem, Fléton, Louvegnez, Chênée et pour la

Indépendamment du présent avis, Messieurs les électeurs receviont des lettres de convocation à domicile, conformément à l'art. 10 de la loi du 3 mars 1831. On suivra les listes revisées pour 1832.

Liége, le 27 juin 1832.

Le commissaire du district de Liège, G. HUBART.

#### TAXE DU PAIN A LIEGE du 30 juin.

Pain de seigle, 17 1/2 cents au lieu de 18 cents.. Pain moitié seigle et moitié froment, 24 1/2 c. au lieu de 24 c. Pain de ménage 31 112 c. au lieu de 31 c.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 29 juin.

Naissances: 2 garçons, 3 filles.

## ANNONCES ET AVIS DIVERS.

#### SOCIÈTE DHARMONIE (CASINO.)

Dimanche prochain 1er juillet, à 5 heures de l'aprés-dinée, assemblée générale au local de la société, pour le ballottage des candidats.

A six heures harmonie.

Par la commission, Le secrétaire adjoint, C. J. BERTRAND. 46

A l'occasion de la Fête de Longdoz, GRAND DIVER-TISSEMENT de DANSE, dimanche et lundi, chez DEL-FOSSE, rue Sous-l'Eau, nº 35.

Aujourd'hui GRAND BAL, chez la veuve BOLSÉE à son ancienne maison, n° 302, faubourg Vivegnis.

Dimanche et lundi GRAND BAL champêtre à la Grande Allée-Verte, faubourg Vivegnis, nº 298.

Dimanche, lundi et jeudi, 1er, 2 et 5 courant, BAL champêtre à la Comête, faubourg Vivegnis.

BAL chez la veuve WARNIER, dans la Chaussée Vivegnis, dimanche, lundi et jeudi prochain.

Au PETIT CHAUDFONTAINE, à Coronneuse, on a reçu des jeunes OYES que l'on prépare comme les années pré-

#### VENTE DE VINS VIEUX A L'ENTREPOT BELGE . A LIEGE.

Le 2 juillet prochain, à deux heures de relevée, le notaire RENOZ exposera en vente publique à l'entrepôt belge (local de l'ancienne église St. Thomas), aux clauses et conditions alors à prélire, une partie de vins vieux en cercles et en bouteilles, dont la nomenclature suit:

Une pièce de viu de Moselle Une demie pièce id. Deux pièces vins de Rhin, 4822. 4822. 1822 Une pièce vin de Tavel, 1827. Vins en bouteilles. 330 bouteilles St. Estephe id. Cantenac id. St. Julien 1826. 4825. id. Bourgogne Chambertin 1826. Calabre 1819. 1825. Champagne blanc id. Mure-ault Montrachet 1819. Malaga id. Bourgogne mousseux 1825. Carbonieux 4819 1819. id. alicante Volnay id. Muscat 1825. Volna Poully blanc Richebourg 4819. id. 1826. 78 62 1822. Bordeaux cantenac id. Richebourg 1826. 1819. Lunel 103 id. Madère

Ces vins pourront être dégustés au moment de la vente Il sera accordé des facilités pour le paiement

# Intérêts de l'emprunt de 12 Millions.

Le soussigné agent de la Société-Générale à Verviers, donne avis, qu'à partir du 2 juillet prochain, il payera les ntérêts de l'emprunt de 12 MILLIONS, tous les jours de trois à six heures du soir; les matinées étant réservées pour les versemens

Les porteurs de coupons doivent les accompagner Share d'un bordereau.

Verviers, le 28 juin 1832.

Pre DE THIER, rue Sommeleville.

Le payement des intérêts de l'emprunt de 12 millions pour l'arrondissement de Liége, se fera, à compter du 2 juillet prochain, au bureau de l'agent de la Société Générale place Verte, nº 41, à Liége, tous les jours de midi à deux

Les porteurs des coupons doivent les accompagner d'un bordereau.

\*\* DEPREZ DELHEZ, rue Pont-d'Île, nº 845, a l'hon-neur de prévenir le public, qu'il vient de reprendre le con-merce de M. DEPONTHIÈRE et qu'il le continue dans la même

Son MAGASIN est très-bien assorti en porcelaines, fayences, cristaux tailléset unis, gobleterie ordinaire; en Plateaux de toute grandeur, lampes. bouilloires, porte-liqueurs, porte-huillers, en flambaux et réabands plaqués en flambaux et réchauds plaqués.

Il est également assorti en objets de meilleur goût pour ca

deaux tels que vases, flacons, corbeilles, etc., etc.

On trouve chez lui tout ce qui concerne sa branche de commerce. Il vend en gros et en détail, et espère par la bonne qualité de ses marchandises et la modicité de ses prix mériter la confiance du public.

993

FASSIN-BERLEUR, négociant, rue Pout-d'He, prévient le public qu'il vient de recevoir un bel Assortiment de draps, de péruviennes, de gilets, d'étoifes légères pour pantalons, de toiles et de flancilles

# ( ) AJUDICATION D'UNE BELLE FERME.

Le vendredi 6 juillet 1832. dix heures du matin, parde-vaut M° BERTRAND, notaire, à Liége, en son étude place St. Pierre, il sera procédé à la VENTE aux enchères publi-ques d'une belle FERME avec 11 1/2 bonniers de prairies et 22 bonniers de terre labourables de 1re et 2° classes et ne for-mant qu'un ensemble; les bâtimens sont couverts en ardoises et dans le meilleur état.

mant qu'un ensemble; les bâtimens sont couverts en ardoises et dans le meilleur état.

Cette belle propriété, libre de charge et d'origine patrimoniale, est située au Fawetay, commune de Cerexhe Heuseux. L'adjudicataire ne payera comptant, que le quart du prix, il lui sera accordé plusieurs années pour le paiement des 3 autres quarts avec faculté de les anticiper.

La carte figurative de ces immeubles, les titres de propriété et le cahier des charges et conditions de la vente sont déposés en l'étude dudit Me BERTRAND, notaire.

(29) Les propriétaires indivis d'une bonne maison de commerce, située rue à la Goffe, nº 4022, quartier du Nord decette ville de Liége, la leront VENDRE aux enchères le lundi 16 juillet 1832, à 10 heures du matin, en l'étude et par le ministère du notaire BOULANGER- On pent dès à-présent prendre connaissance des conditions de la vente en l'étude

# VENTE D'UNE BELLE MAISON.

()

En l'étude de Me BERTRAND, notaire à Liége, place St.-Pierre, il sera procédé, le 10 juillet, à 10 heures du matin, à la vente aux enchères d'une grande et jolie maison à porte cochère, sise à Liége, rue Fond St.-Servais, en face de l'hôtel du gouvernement, ayant cours, jardin, remise et écurie pour 8 chevany. Le rez de chaussie se composed d'une rie pour 8 chevaux. Le rez de chaussée se compose d'une grande cuisine, office, salle à manger, cabinet et salon, le premier étage est divisé en douze pièces et le second en cinq pièces. S'adresser audit notaire.

A VENDRE de rencontre une belle MACHINE à étirer ou à secher avec ses accessoires.

cette machine, qui a servi à un fabricant de mousseline, peut aussi convenir à un dégraisseur, dégatisseur, etc.
S'adresser au bureau de la recette des domaines, en Potiérue.

A VENDRE avec facilité pour le paiement, une petite MAI-SON, rebâtie à neuf, avec un beau jardin emmuraillé, garni d'espalier en plein rapport, et jouissant d'une belle vue, située à Fragnée, n° 862, joignant le Casino. S'adresser rue sur la Fon-taine, n° 2

A VENDRE un beau FORTE-PIANO, à six octaves et deux dédales. S'adresser au bureau de cette feuille

A VENDRE de rencontre, un assortiment de mécaniques à filer le colon. S'adresser au nº 648, rue St.-Denis. 3

) A VENDRE une MAISON nº 329, et un BATIMENT formant cinq habitations avec cour, sous le no 330, sise à Liége, faubourg Sainte-Marguerite.

Sadresser au notaire PAQUE, qui VENDRA au plus offrant, le mardi 3 de ce mois, à 2 heures de relevée, en son étude rue Souverain-Pont, un FORTE PIANO à six octaves, 3 cordes et 4 pédales, et qui est chargé de placer sur biens fonds à 4 %, différens capitaux d'un à 20,000 florins P, B. en rente et à terme.

La veuve L. FALLOISE, rue Vinave-d'Ile, nº 46, à Liége, Cessant son Commerce de Quincaillerie VENDRA au-dessous du prix de facture, une forte partie de Coutellerie, Lunettes, Lorgnettes de spectacle longues vues, Microscopes, Lorgnons, Loupes, Beloupes et une forte partie de Savons Windsor.

Au nº 786, sur Avroy, à VENDRE un très bel escalier, tout à fait moderne à noyau ovale, et composé de 38 mar-

# A louer pour le 1er mars 1833.

Mardi 17 juillet 1832, à 9 heures du matin, la commission des Hospices civils de la ville de Liége, exposera en LOCATION dans la salle de ses séances, rue Féronstrée, 113 perches de terre, située à Warenme, tenues par L. P. Francial 174 perches même commune tenues par P. Des-Frerard, 174 perches, même commune, tenues par P. Des-sart et J. H. J. Lhoest, 44 perches terre et prairie, tenues par ce dernier, situées à Berlooz, et 96 perches de terre, même commune, tenues par N. Jacques. Mercredi 18, 65 perches de terre, située à Lantremange, et tenue par H. Petitien et G. Repotte, 163 parches, même commune. perches de terre, située à Lantremange, et tenue par H. Petitjean et G. Renotte, 163 perches, même commune, tenues par P. Massin, 34 perches, situées à Bergilé, et tenues par G. Fanielle, et 87 perches, même commune, et tenues par lesdits H. Petitjean et G. Renotte et par J. H. Hanosset. Vendredi 20, 314 perches de terre, située à Oleye, et tenues par H. Coune, 196 perches, situées à Grandville, a Heers et à Lens Sur Geer, tenues par la veuve C. Germeau, 39 perches, situées à Bettineourt, et tenues par F. Marsens, et 123 perches, situées à Gothem et tenues par la veuve S. Vanherk. Et Samedi 21, 57 perches de terre, située à Hodeige, et tenue par la 57 perches de terre, située à Hodeige, et tenue par la veuve T. Dupont, J. H. Dupont et J. R. Dupont, 105 perches, même commune, tenues par la veuve L. Dirik, 70 per-ches, situées à Hasselbroek, et tenues par C. Fraipont, et 458 perches, situées a Celles et à Waremne, et tenues par

S'adresser pour les conditions, au bureau de la recette desdits hospices.

() Le mardi onze juillet 1832, à 2 heures après midi, il sera procédé par le ministère de M° GILKINET, notaire à Liége, en son étude, rue Féronstrée, à la VENTE aux enchères des immeubles suivans :

immeubles suivans:

{er Lot. — Deux maisons contigues, situées à la Hayée,
commune de Jupille. dont l'une est couverte en ardoises, et
les fenêtres sont garnies de persiennes, l'autre couverte en
chaume, ayant, cave, cuisine, pompe, etc., avec un jardin
légumier d'environ 46 perches.

2º Lot. — Une prairie au même lieu, contenant 2 bonniers
métriques 73 perches, 36 aunes, joiguant du nord au chemin
de la Hayée, du levant à Toussaint Étienne, du midi à Francois Doyen, du couchant au chemin du Flot, et aux immeu-

cois Doyen, du couchant au chemin du Flot, et aux immeubles formant le premier lot.

Les acquéreurs auront toute facilité pour le paiement du prix : une partie pourra même être constituée en rente. S'adresser audit notaire pour connaître les titres et con,

) Le 12 juillet 1832, à 3 heures de relevée, il sera vendu aux enchères devant M. le juge de paix des quartiers du Nord et de l'Est de cette ville, en son bureau rue Neuve derrière le Palais, par le ministère de Mo DUSART, notaire à Liége

Une MAISON, sise à Liége, rue Petite Bêche nº 861. Et on fait savoir que par acte passé devant le même notaire DUSART le 22 juin 1832, il a été adjugé 80 florins 64 c. de rente pour 1270 florins; que dans les 10 jours de la vente on peut surenchérir d'un 10° et qu'en cas de surenchêre la vente définitive aura lieu immédiatement après celle de la maison us désignée.

Le cinq juillet mil huit cent trente deux aux deux heures de l'après midi, il sera procédé par devant M. le juge de paix du canton de Herve, en son bureau, place du Péron, à Herve, par le ministère de M° N. J. DEMONCEAU, notaire à Herve, à ce commis, par jugement du tribunal civil de Verviers, à la VENTE de deux MAISONS, situées à Herve, rue du Goin, appartenant à la veuve Barthélemi Louvrier, épouse J. J. Jamar et ses ensans.

Aux charges clauses et conditions déposées en l'étude dudit notaire à Herve, rue Potiérue, nº 148.

Il sera procédé le 10 juillet prochain, à midi précis, à l'hôtel du ministère de la guerre à Bruxelles à l'adjudication de la fourniture de 10,000 SCHAKOS d'infanterie. Le cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu, est déposé à la deuxième division des bureaux de l'administration provinciale, où il pourra en être pris communication.

A Liége, le 30 juin 1832. Le gouverneur de la province de Liége, F. TIELEMANS.

# AVIS POUR SURENCHERIR.

On fait savoir que jusqu'au 4 juillet inclusivement toute personne sera admise à surenchérir d'un 20° par une simple dé-claration à faire, en l'étude de M° GREGOIRE, notaire à Huy, les IMMEUBLES suivans 10 La maison joignant celle des Bons-Enfans à Huy, avec

jardin clos de murs, adjugée au prix de 2610 fls.

2º Une pièce de terre, sise à Tihange, contenant 16 per-2º Une piece de terre, sise à Tihange, contenant 46 perches 76 aunes, adjugée au prix de 300 fls.

3º Une pièce de terre, sise vis-à-vis des Bons-Enfans à Huy, contenant 24 perches 66 aunes, adjugée en sus de 2 mds. et 5 florins de Liége de rentes, au prix de 320 fls.

4º Pièce de terre, joignant la précédente, contenant 5 perches 20 aunes, adjugée au prix de 160 fls.

Lundi 2 juillet 1832, 9 heures du matin, il sera procédé par le ministère de Mª RENOZ, notaire à Liége, en son étude rue d'Amay, à la VENTE aux enchères de deux MAISONS situées à Liége, rue des Ravets.

S'adresser pour connaître les conditions de cette VENTE au dit notaire.

() A VENDRE deux MAISONS de commerce, situées à Liège, une sous la Petite-Tour, nº 71, enseignée de la Boule d'or, l'autre rue devant la Magdelaine, nº 401, à l'enseigne du Renard. S'adresser à Mº DELVAUX, notaire, rue Vinave-

A LOUER une jolie MAISON de campagne, près de la Bo verie à un quart de ieue de la ville. S'adresser à Me RENOZ,

A VENDRE une HORLOGE à carillon, rue Degrés des Tisserands, derrière le chœur St.-Martin, nº 747; aussi au même nº, 2 Tableaux sujet religieux. 26

# VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Le 13 juillet 1832, à 9 heures, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil séant à Liége, il sera VENDU aux enchères devant M. le juge de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest de cette ville, en son bureau, rue Saint-Jean-en-Isle, par le ministère de M. DUSART, notaire à Liége, à ce coumis, les biens dont la désignation suit; savoir :

10 Une rente de 91 fl. 72 112 c. due par M. François Lemarié, imprimeur-libraire, à Liége.

imprimeur-libraire, à Liége.

2º Une de 57 fl 43 t<sub>1</sub>2 c., due par les héritiers de M. Ma-

30 Une de 8 fl. 61 112 c., due par la veuve Pierre Dengis, de Liége.

de Liege,

4º Une de 5 fl. 37 c., due par MM. Joseph Jamme et Jean
Henri Laphaye, de Liege,

5º Une de 30 fl. 62 112 c., due par les héritiers Pierre Jean

Collardin, de Liége.

6º Une de 8 fl 4 c., due par Baltus Thysens, de Liége.

7º Une de 61 fl. 50 c. (4.09 frs.) 5 p. 010 consolidés à charge du gouvernement fra içais.

8º Une 1842 litrons 72 dés d'épeautre, due par la famille

Honlet, de Fumal.

9º Une de 522 litrons 10 dés d'épeautre, due par Arnold Guillaume Bernard, de Fexhe-au-Hant Clocher.

10º Une de 61 litrons 42 dés aussi d'épeautre, due par Louis Chaineux, de Hoignée commune de Cheratte.

11º Et une petite chaumière, située à Cheratte, occupée par le sieur Barthelemy.

Toutes 1 s rentes sont bien hypothéquées et régulièrement pavées et la plupart constituées à 3 p. 010. payées et la plupart constituées à 3 p. 010. S'adresser audit notaire pour connaître les conditions.

Beau QUARTIER à LOUER, rue Féronstrée, nº 586. 23

A VENDRE DEUX PRESSES en bois dont une à imprimer et une à presser le papier. S'adresser rue Pont d'Île, numéro 32.

# COMMERCE.

Bourse de Paris, du 27 juzn. — Rentes, 5 p. 010, jouiss. du 22 mars 1830, 97 fr. 40 c. — 4 112 p. 010, jouissance du 22 sept., 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 010, jouiss, du 22 juin 1830, 68 fr. 10 — Actions de la banque, 1662 fr. 50 c. — Certif. Falconnet 79 fr. 60 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 78 112. — Emprunt d'Harti. 000 fr. 00. — Emprunt rom. 79 010. — Emprunt Belge 76 010.

Bourse d'Amsterdam, du 28 juin. — Dette active, 44 15 16 0 10 0 10. — Idem diffèree 0 10. — Bill. de ch. 45 15 16. — Syndicat d'amortissement 69 12 0 10 0. — Rente remb 2 12, 00 0 10 Act. Société de comm. 86 18 00. — Rus. Hope et Ce, 92 12 00 0 10. — Dito ins. gr. li. 56 12 0 10. — Dito C. Ham., 84 3 8 0. — Dito em. à L. 89 3 8. — Dan. à Lond. 00 0 10. — Ren. fr. 0 3 10. 68 14 0 0 0 10. — Bap. H. 5 0 10. 40 — Dito à Paris, 00 0 10 — Rente perpet, 00 0 10 0 0 0 0 10 0 10 . — Vienne Act. Banq. 00 0 10 — Métall., 83 12 0 0 10. — A Rot. 4 10 1. 000. — Dito 2 1. 000. — Lots de Pologne, 00 0 10 Naples Falconet 0, 74 5 18 00 0 10. — Dito Londres 00 0 10 0. — Brésil. 46 3 14. Grecs 20 1 12 00. — Perp. d'Amst., 49 15 16.

Bourse de Bruxelles, du 28 juin. — Emprunt de 12 millions, intérêt 5, pair P. — Emprunt de 10 millions, sans intérêt, 98 1<sub>1</sub>2 P. — Emprunt de 24 millions, 755<sub>18</sub> A.

Arrivages au port d'Anvers, du 28 juin. Le tjalk Hanovrien Maria Anna, capitaine Nee, venant Le tjalk Hanovrien Vrouw Helena, capitaine Gusty, ven.

de Wenar. Le yacht danois Friederika, capitaine Borger, venant de Le brick danois Carolina, capitaine Hemme, venant d'Aal

bourg.

Le brick danois Broederlich Simja, capitaine Wanberg, ve-

Tous ces navires sont chargés de céréales,

H. Lignac, impr. du Jonrnal, rue du Pot d'or, nº 622, à Liese